

CONSEIL MUNICIPAL

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1969

(Séance du Vendredi 11 Juillet 1969)

La séance est ouverte à 17 H 30.

Il est procédé à l'appel nominal.

Sont présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - CHEVASSUS André - BÉDIER Francis - DIJOUX Joseph - Docteur VINSON Philippe - FOSSARD Charlemagne - AUBER Camille - Docteur THEVENIN Marc - Mme JASMIN Léopold - M. DYAN Georges - Mme CHASSAGNE René - MM. FERRERE Chantilly - GALLARD Jean - RIVIERE Maxime - APAYON Antoine - ROBERT Valère - Mme DENARD Jules - MM. FONTAINE Fernand - AFFEISS Abdoul-Ham - BOURNIN Camille - THUONG-HINH Roger - TEGHER Honorat - MONDON Claude - CHANE KURE Maurice - TESSIER Jacques - Mme PAYET André - MM. RAMASSAM Adolphe - PICARD Antoine - LAURET Gérard - TOMI Maurice - Docteur MAINGARD Paul - TANDRYA Fred -

Représentés :

M. OLIVE Gabriel par M. HOARAU Marcel
M. BOYER Bruno par M. GALLARD Jean

Absent excusé : M. SERS Henry

Absent : M. PARIS Raymond

M. LEGROS. - Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Je vous demanderai d'observer une minute de silence en mémoire de M. REYBELLET.

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues, je tiens d'abord à accueillir, ici, au Conseil Municipal, les deux nouveaux conseillers qui viennent d'être élus dimanche dernier. Il s'agit de Messieurs Paul MAINGARD et Fred TANDRYA.

(Applaudissements).

Je ne pense pas avoir besoin de vous les présenter. La campagne électorale récente que nous venons de mener ensemble nous a permis de mieux les connaître, et aujourd'hui, leur présence montre que la jeunesse s'intéresse aux problèmes de sa ville. Je suis persuadé qu'ils vont faire partie intégrante de notre équipe et que nous pouvons compter sur leur entière et sincère collaboration.

(Applaudissements).

M. TANDRYA. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Je tiens à remercier à mon collègue MAINGARD pour vous adresser nos remerciements pour l'accueil que vous nous faites ce soir. Vous pouvez compter sur notre entière collaboration.

(Applaudissements).

M. MAINGARD. - Mesdames, Messieurs, c'est avec émotion que nous sommes ici ce soir, pour la première fois. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à notre campagne électorale et qui ont contribué à notre élection. Nous avons fait une profession de foi. Je crois inutile de revenir dessus. Personnellement, je ne reviens pas sur ce que j'ai décidé. Nous avons dit que nous voulions faire équipe, nous le ferons.

(Applaudissements).

M. LEGROS. - Mesdames et Messieurs, conformément à la loi, je passe la présidence à notre doyen d'âge, M. DIJOUX, qui va procéder aux opérations de vote.

(Applaudissements).

M. DIJONX. - Mes Chers Collègues, en ma qualité de doyen de ce Conseil Municipal, je vais procéder aux opérations de vote pour choisir notre Maire. Je dois vous donner toutefois connaissance du texte suivant :

ARTICLE 58 du CODE de l'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

Je n'ai reçu jusqu'à présent qu'une candidature, celle de Monsieur Auguste LEGRAS.

(Applaudissements).

Y-a-t-il d'autres candidats ? Personne ? Nous pouvons donc passer aux opérations de vote.

M. MONDON est désigné pour remplir les fonctions de SECRETARIE.

M. PEDIER. - Mes Chers Collègues, il serait souhaitable que l'unanimité se fasse sur le nom de Monsieur Auguste LEGRAS qui s'est dévoué depuis plus d'un an pour la Municipalité de Saint-Denis.

(Applaudissements).

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants	35
Nuls : 2 bulletins blancs	3
1 bulletin <u>TECHER</u> , non candidat	
Suffrages exprimés	32 (M. <u>BOYER</u> Bruno et <u>OLIVE</u> Gabriel ayant voté par procuration).

A la majorité de 32 voix Monsieur Auguste LEGRAS est donc proclamé

MAIRE de la VILLE de SAINT-DENIS

(Applaudissements).

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je remercie M. DIJONX d'avoir bien voulu procéder à cette élection. Je ne cacherai pas mon émotion en prenant ce fauteuil qui a vu tant de prédécesseurs illustres. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez et je suis persuadé que cette union qui s'est faite autour de mon nom nous permettra de faire ensemble de très grandes choses et je vous demanderai d'ores et déjà de me donner votre appui ; je suis encore bien jeune dans la carrière, mais je sais que je peux compter sur votre bienveillance, car tout ce peuple qui est ici ce soir, mais qui ne représente qu'une infime partie de la population a besoin de nous. Je vous demanderai donc de ne pas le décevoir.

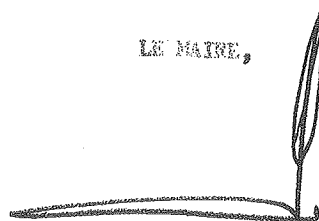
(Applaudissements).

Je demanderai également à tous les membres du Conseil Municipal qui seraient disponibles de venir avec nous déposer deux gerbes de fleurs, l'une sur la tombe de M. MACE et l'autre sur la tombe de M. REYBELLET. Merci d'avance à tous ceux qui peuvent venir.

Le Maire déclare close la Deuxième Session Extraordinaire du Conseil Municipal et lève la séance à 18 H 00.

LE SECRETARIE,

LE MAIRE,



PROCÈS-VERBAL

DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS REGLEMENTAIRES

ARRONDISSEMENT de Saint-Denis

COMMUNE de Saint-Denis

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé 37

Nombre de conseillers qui assistent à la séance 33

(1) Classer les conseillers dans l'ordre qu'ils doivent occuper sur le tableau.

du 31/3/68 du 6/7/69

(2) Indiquer si les conseillers absents se sont fait ou ne se sont pas fait excuser et s'ils ont donné procuration.

(3) Ou adjoint, ou conseiller municipal faisant fonctions de Maire.

NOTA. — Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire. Un exemplaire resté déposé au secrétariat de la Mairie, l'autre est immédiatement transmis au Préfet.

L'an mil neuf cent soixante-huit, le Onze du mois de Juillet, à 17 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-DENIS proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 6.7.68 se sont réunis dans la salle des délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code de l'Administration communale.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux (1) :

- 1. LEGROS Auguste
2. HOARAU Marcel
3. CHEVASSUS André
4. BEDIER Francis
5. DIJOUX Joseph
6. OLIVE Gabriel
7. Dr. VINSON Philippe
8. FOSSARD Charlemagne
9. AUBER Camille
10. Dr. THEVENIN Marc
11. Mme JASHIN Léopold
12. EVAN Georges
13. Mme CHASSAGNE Raoul
14. FERREBE Chantilly
15. BOYER Bruno
16. GALLARD Jean
17. RIVIERE Maxime
18. APPAVOU Antoine
19. ROBERT Valère
20. Mme BERNARD Jules
21. FONTAINE Franck
22. AFFEJEE Abdoul Hack
23. BOURHIS Camille
24. MONDON Jean Claude
25. CHANE KUNE Maurice
26. TESSIER Jacques
27. Mme PAYET André
28. RAMASSAMY Adolphe
29. PICARD Antoine
30. TOMI Maurice
31. TANDRYA Fred
32. MAINGARD Paul
33. THIONG HIME Roger
34. TECHER Honorat
35. LAURET Gérard
36.
37.

Absents MM. (2) PARIS Raymond et SEBS Henri (Excusé)

BOYER Bruno a donné procuration à M. GALLARD Jean

OLIVE Gabriel a donné procuration à M. Marcel HOARAU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Auguste LEGROS, premier adjoint au Maire (3), qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. LEGROS, HOARAU, CHEVASSUS, BEDIER, DIJOUX, OLIVE, VINSON, FOSSARD, AUBER, THEVENIN, Mme JASHIN, EVAN, Mme CHASSAGNE, FERREBE, PARIS, BOYER, GALLARD, RIVIERE, APPAVOU, ROBERT, Mme BERNARD, FONTAINE, AFFEJEE, BOURHIS, MONDON, CHANE KUNE, TESSIER, Mme PAYET, MAILLOT, RAMASSAMY, PICARD, TOMI, TANDRYA, THONG HIME, Dr MAINGARD dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. DIJOUX Joseph, cinquième Adjoint, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONDON Claude

ELECTION DU MAIRE

1er TOUR DU SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code de l'Administration communale a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ... Trente cinq 35
A rendre : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 2 Bulletins Blancs et 1 Bulletin TECHER non candidat TROIS 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés ... Trente deux 32
Majorité absolue (4) ... Seize 16

M. (6) Auguste LEGROS Trente Deux voix (6) 32
M.
Ont obtenu M.
M.

M. (7) L E G R O S Auguste () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule en prenant la moitié du chiffre pair immédiatement inférieur et en y ajoutant une unité. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité absolue est 6.

(5) Mettre le nombre de voix en lettres.

(6) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(7) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

N° ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	QUALIFICATION PROFESSION OU FONCTION	AGE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	DESIGNER PAR LES LETTRAS R ou N SI LE CONSEILLER EST REEJU OU NOUVEAU	OBSERVATIONS
31	Mme PAYET André	Employée	37 ans			Conseiller municipal
32	MANSOURY Adolphe	Agriculteur	35 ans			"
33	PIARD Antoine	Instituteur	34 ans			"
34	LAURET Gérard	Directeur Ecole	31 ans			"
35	LAMI Maurice	Interpreteur	45 ans			"
36	TANIKVA Karl	Employé S.S	42 ans		N	"
37	Dr HAINARD Paul	Docteur	36 ans		N	"